

CULTURE

societe.union@sonapresse.com

Administration publique : Madeleine Berre apaise les syndicalistes

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

AU piquet de grève depuis lundi dernier, au sein du ministère de la Fonction publique à Libreville, les syndicats et collectifs du secteur public, regroupés au sein du Mouvement social des travailleurs gabonais vaillants (MSTGV), ont été reçus hier à l'amphithéâtre dudit ministère par la ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique, chargée du Dialogue social, Madeleine Berre, dans le but d'apaiser le climat.

Pierre Mintsa, porte-parole pour la circonstance, qui apprécie cet esprit d'ouverture du gouvernement, souhaite une ouverture beaucoup plus concrète. " Le concret, c'est d'apporter les solutions à nos revendications qui sont : l'octroi des matricules et postes budgétaires dans toutes les administrations, la régula-

risation de toutes les situations administratives collectives et individuelles, l'arrimage de la pension retraite personnelle civile et militaire au nouveau système de rémunération, le paiement des rappels de soldes, le paiement des arriérés de la Prime d'incitation à la performance (PIP) du 2e trimestre 2015 et le remboursement de la Redevance audiovisuelle cinématographique (Rac) dans le secteur communication. On ajoute à ces revendications la situation des agents de la main-d'œuvre non permanente, qui cotisent dans le privé et qui n'ont pas reçu leurs allocations familiales, et leurs cotisations ne sont pas reversées à la Caisse des pensions et prestations familiales (CPPF). Madeleine Berre a dit toute la volonté du gouvernement à apporter des réponses concrètes à ces revendications. " Le gouvernement souhaite une administration publique performante.



Photo: Abel Eyeghe

La ministre de la Fonction publique, Madeleine Berre, a dit toute la volonté du gouvernement à apporter des solutions pérennes aux revendications des travailleurs.

Courant cette année 2019, nous avons déjà engagé un grand travail et on a besoin de vous pour

nous accompagner dans ce changement ", a indiqué le membre du gouvernement.

Rectificatif

UNE malencontreuse erreur s'est glissée dans le rendu sur l'introduction imminente au sein des pharmacies des Tests de diagnostic rapide (TDR) pour le dépistage d'un accès palustre simple (lire notre édition du mercredi 4 décembre 2019). Il fallait plutôt lire Dr Okouyi Ndakissa, directeur du Médicament et de la Pharmacie, et non directeur du Médicament et de la Pharmacie à l'Office pharmaceutique national (OPN) comme mentionné. Toutes nos excuses à l'intéressée et à nos lecteurs.

Le clin d'œil de

lybek



Satram : le Seerpac réclame, la direction s'étonne

AEE
Libreville/Gabon

LES employés de la Société d'aconage et de transport maritime (Satram), réunis au sein du Syndicat des employés et ex-employés retraités du pétrole et activités connexes (Seerpac), réclament le paiement de 15 mois d'arriérés de salaire. En effet, après avoir levé le mouvement de grève du 13 novembre dernier, suite à l'ordonnance de référé, du 7 novembre 2019, la qualifiant d'illicite, le Seerpac est revenu à la charge. Les agents menacent de bloquer totalement les activités si rien n'est fait.

Pour Wilfrid Mimbadi, secrétaire général adjoint du Seerpac, " nous sommes au regret de voir que depuis 15 mois que nous réclamons nos salaires, rien n'est fait." Pour sa part, la direction

générale de Satram s'étonne et ne comprend pas les réelles motivations de ce syndicat. " Nous avons eu comme premier contact avec le Seerpac, le préavis de grève du 16 septembre 2019. Et au regard d'un certain nombre de faits, le 1er octobre, ce syndicat avait reçu une notification de cessation de toutes activités au sein de Satram, au motif que ses missions qui sont purement du domaine pétrolier, ne cadrent pas avec celle de Satram, qui est du domaine de l'aconage et du transport. Concernant les arriérés de salaires, cela avait déjà été traité. D'autant plus que les différentes parties se sont accordées sur la question et un procès-verbal avait même été signé le 8 octobre, en présence des techniciens du ministère du Travail. Sur ce point, le syndicat avait reconnu être redevable de 14 mois d'arriérés de



A Libreville, les activités de Satram se poursuivent encore normalement, ce qui n'est pas le cas à Port-Gentil.

salaire, 9 mois sont antérieurs à la procédure de redressement judiciaire en cours, constituant ainsi une créance inscrite dans la masse, et 5 mois durant la procédure, dont les raisons avaient été largement données, lors des négociations, où le syndicat et le DG avaient pris l'engagement de solder 3 mois sur les 5 mois. 2 mois ont été soldés le 15 octobre et le 3e mois le 15 novembre 2019", a confié à l'Union, hier une source proche